

ASSASSINAT DES MOINES DE TIBHIRINE

Pasqua accuse Juppé

Le général à la retraite français François Buchwalter a visiblement ouvert la boîte de Pandore. Chaque mois, il en échappe une révélation qui atteste à la fois que c'est le GIA qui avait enlevé les sept moines trappistes de Tibhirine et que c'est la guerre des prérogatives autour de la négociation de leur libération entre les services et le gouvernement français qui précipita leur exécution. Charles Pasqua, ancien ministre français de l'Intérieur qui n'était pas en fonction au moment des faits, l'a affirmé par le détail dans un entretien au site Omega TV.

Sofiane Aït-Ifllis - Alger (Le Soir) - Charles Pasqua a accusé, sans détours, le Premier ministre de l'époque, Alain Juppé en l'occurrence, d'avoir fait capoter une tentative de libération des moines trappistes enlèves et faits otages par les Groupes islamiques armés (GIA).

Dans l'entretien livré en juillet et mis en ligne par le site, l'ancien ministre français de l'Intérieur déclare avoir été contacté par Jean-Charles Marchiani, préfet du Var et ancien des services secrets français, qui lui a affirmé disposer de contacts nécessaires pour mener des négociations avec les ravisseurs des moines. Charles Pasqua ajoute que Marchiani lui a aussi affirmé que ces derniers étaient disposés à discuter d'une éventuelle libération de leurs otages. Au passage, Pasqua ne manque pas de rappeler qu'à la même période, les «terroristes avaient fait passer un message à l'ambassade de France qui allait un peu dans le même sens». Cet épisode de la négociation rap-

pelé par Pasqua est en somme connu. Il s'agit de la lettre du GIA remise à l'ambassade de France à Alger par le mystérieux émissaire qui s'était présenté sous le sobriquet de Abdallah.

Charles Pasqua divulgue ce qui s'est passé par la suite, c'est-à-dire de quelle manière s'est enchaînée la négociation mais aussi qui l'a menée. L'ancien ministre français de l'Intérieur dit avoir parlé au président Jacques Chirac de l'offre de service de Jean-Charles Marchiani. Chirac a donné son feu vert, précise-t-il. «Marchiani a pris les contacts nécessaires d'une part avec les services algériens et aussi, me semble-t-il, avec les preneurs d'otages», raconte Pasqua qui ajoute que «les choses semblaient se développer normalement.» Que s'est-il alors passé pour que la négociation échoue ? C'est à ce propos que Pasqua livre le détail qui enfonce Alain Juppé. Charles Pasqua explique que le Premier ministre de l'époque, Alain Juppé, pour ne pas le nom-



Charles Pasqua.

mer, était furieux d'apprendre que Marchiani se trouvait à son insu à Alger pour négocier la libération des moines trappistes enlevés par les GIA et qu'il avait commis une déclaration publique qui avait fait capoter les négociations et précipiter l'exécution des religieux. Charles Pasqua soutient que le président Chirac n'avait pas informé son Premier ministre de la mission de Marchiani, car, explique-t-il,

la règle dans ce genre d'opération est de ne pas en dire au-delà de ce qui est nécessaire.

Pour lui, Alain Juppé a dû poser la question sur la mission de Marchiani à Chirac et que ce dernier a dû répondre de manière évasive qu'il n'en savait rien. Selon Pasqua, c'est cette réponse qui aurait incité Juppé à en évoquer la question publiquement. «Il a fait une déclaration en disant

je ne comprends pas ce que fait Marchiani, le préfet du Var, en Algérie, et qu'en tout état de cause, il n'est chargé d'aucune mission par le gouvernement, la suite ou la manière... Je veux dire que les preneurs d'otages ont considéré qu'ils avaient été menés en bateau ou bafoués par le gouvernement français... Est-ce que cela était suffisant pour qu'ils assassinent les moines, je n'en sais rien...».

L'ancien ministre français de l'Intérieur se garde bien, on le constate, d'affirmer que c'est la sortie publique de Juppé à elle seule qui a dicté l'exécution des moines par les GIA. Cependant, il dit suffisamment qui engage la responsabilité de l'ancien Premier ministre. Les affirmations de Pasqua dévoilent nettement aussi cette guerre de prérogatives que se livraient à l'époque les services français. Un conflit, au demeurant, mis déjà en exergue par d'autres responsables français concernaient de près ou de loin par l'affaire de l'assassinat des moines de Tibhirine. Cela étant, les affirmations de Pasqua interviennent à un moment où le juge d'instruction en charge de l'affaire a demandé aux ministres français de la Défense, des Affaires étrangères et de l'Intérieur de lever le secret défense sur les documents ayant trait à l'affaire.

Il s'agit notamment des notes que le général à la retraite Buchwalter dit avoir transmis à sa hiérarchie à l'époque des faits.

Rappelons que Buchwalter a évoqué «une bavure de l'armée algérienne». Une version des faits que des experts ont qualifié d'affabulation.

S. A. I.

RÈGLEMENT PAR CRÉDIT DOCUMENTAIRE

Les banques offrent des facilités à la clientèle

Les banques offrent des facilités à la clientèle en matière de règlement par crédit documentaire (crédit) des opérations d'importation. Ces mesures peuvent couvrir aussi bien les paiements différés et les crédits-relais que le niveau des commissions, aux meilleures conditions de marché.

Dans un communiqué, l'Association professionnelle des banques et des établissements financiers (ABEF) estime que «dans le souci d'accompagnement actif de leurs clientèles, les banques prennent, dans le cadre de leurs stratégies commerciales respectives, des mesures particulières susceptibles d'optimiser les conditions d'engagement et de mobilisation du crédit documentaire». Selon la délégation générale de l'ABEF, ces

facilitations «rennent strictement dans le cadre d'une gestion permanente de la relation clientèle qui est, actuellement, renforcée par une écoute attentive de la clientèle en vue de trouver des solutions appropriées aux préoccupations exprimées». Soit la volonté de satisfaire des préoccupations qui ont germé suite à l'obligation faite par la loi de finances complémentaire pour 2009 aux importateurs de régler uniquement leurs

opérations par crédit. En rappelant que ces importations concernent les matières premières, les inputs, les produits semi-finis ou les équipements entrant dans le cadre des activités de production.

Selon l'ABEF, certaines des dispositions de la LFC en matière de soutien aux entreprises de production de biens et de services et de professionnalisation des actes du commerce extérieur «sont mises à la charge des banques».

Ainsi, «les banques tiennent à rassurer leurs clientèles en ce qu'elles mobilisent leurs capacités et engagent les moyens nécessaires pour que la mise en œuvre de ces dis-

positions se fasse dans les meilleures conditions techniques et financières», affirme-t-on au niveau de l'ABEF.

En ce sens, la Banque extérieure d'Algérie (BEA) compte proposer des crédits à paiement différé pour des échéances de 30, 90 et 180 jours, voire jusqu'à un an. Soit mettre à la disposition des importateurs une ligne de trésorerie supplémentaire, pour leur permettre de bénéficier d'une aisance de trésorerie sous forme de crédit-relais et transformer ce crédit en un crédit-relais si l'importateur n'est pas en mesure de payer son crédit à la fin de l'échéance.

C. B.

DÉRÉGULATION DU MARCHÉ ET FLAMBÉE DES PRIX

Djaâboub responsable, le gouvernement tout autant

Ce mercredi en Conseil des ministres, le président de la République a vertement tancé son ministre du Commerce. Non sans motif. La flambée des produits de large consommation en ce début de mois de Ramadan et l'anarchie qui caractérise les marchés en sont la raison.

El-Hachemi Djaâboub, ministre d'obédience islamiste, peu habitué à ce genre de remontrances présidentielles, s'est vu répliquer on ne peut plus sèchement : «Mais cessez donc de me raconter les mêmes histoires à chaque fois !» ; et encore : «Écoutez, la politique des prix, c'est vous, et je ne veux plus entendre parler de cette anarchie. Faites travailler les contrôleurs.» La réalité du marché jus-

tiifie amplement cette remarque. Mais si la responsabilité du ministre du Commerce s'en trouve effectivement entièrement engagée, il ne devrait pour autant pas endosser en solitaire les travers du marché national. C'est toute la politique du gouvernement, définie, faut-il le mentionner, par le chef de l'Etat, qui est en cause.

Ailleurs, lorsque pareils dysfonctionnements du marché surviennent, on évoque l'échec du gouvernement et non du seul ministre à charge du secteur, même si ce dernier a la part la plus grande de responsabilité. Chez nous, c'est à tout le contraire qu'il est convié d'assister : le chef de l'Etat charge séparément les ministres, tout en épargnant le gouvernement en tant qu'exécutif. A cela, il y a une raison.

En préservant le gouvernement en tant qu'institution globale, le président Bouteflika se met, en vérité, lui-même à

l'abri du reproche et de la critique. Une façon de gouverner bien singulière qui consiste à vouloir faire admettre que si ça ne fonctionne pas, ce n'est pas de sa faute, mais de la faute aux ministres. Et même dans cela, l'inconséquence est patente.

Le président Bouteflika se limite souvent, sinon toujours à déverser sa colère. Si un ministre n'arrive pas à assumer convenablement ses charges, ne faudrait-il pas le démettre ?

Dans le cas de El-Hachemi Djaâboub, la réplique du président donne à comprendre que le ministre MSP n'est pas à son premier usage de l'argumentaire qui semble avoir tant déplu. C'est ce que laisse supposer ce «mais cessez donc de me raconter les mêmes histoires à chaque fois !»

S. A. I.

COMMUNIQUÉ DU PARTI POUR LA LAÏCITÉ ET LA DÉMOCRATIE (PLD)

Changement de sigle

Le 1^{er} novembre 2008, des militants du MDS historique plantent à Alger les premiers jalons d'un nouveau parti politique appelé provisoirement Mouvement démocratique, social et laïque (MDSL).

Ce parti est né du double impératif suivant :

1- Marquer sa fidélité à l'héritage politico-idéologique du MDS historique du regretté Hachemi Chérif, notamment la ligne de double rupture par rapport à l'islamisme politique et au système rentier bureaucratique.

2- Placer l'exigence laïque au centre du combat pour le projet de société moderne. Son objectif stratégique est l'édification d'une Algérie laïque, démocratique, ancrée dans son histoire millénaire, ouverte aux valeurs universelles et fondée sur la justice sociale.

C'est pourquoi le cap de la modernité est un défi et un enjeu essentiels.

Pour assumer pleinement ses choix politiques et apparaître publiquement en toute clarté sans risque de brouillage, le comité national de préparation des assises du MDSL, dans sa réunion du vendredi 28 septembre 2009, décide de changer de sigle et devient le Parti pour la laïcité et la démocratie (PLD) avec pour devise : «Pour une Algérie républicaine moderne et sociale».

Le Parti pour la Laïcité et la démocratie (P-L-D) est dans une dynamique de construction appelée à se structurer par étapes et la réflexion y est loin d'être achevée. C'est pourquoi l'organisation donne le temps au débat d'avancer et de mûrir dans ses propres rangs et chez les amis pour l'organisation des assises du parti ainsi que de son premier congrès.

L'heure n'est pas à l'immobilisme mais à l'action soutenue par une réflexion constante.

Le combat pour la laïcité n'est pas spécifique à l'Algérie. Il concerne tous les pays et ce, indépendamment de leur histoire, leur situation géographique ou leur niveau de développement économique.

L'expérience algérienne le démontre amplement : sans laïcité, aucune perspective démocratique n'est possible. Autrement dit, le combat pour une Algérie moderne et démocratique est inséparable de celui à mener pour une Algérie laïque.

Alger le 29 août 2009,
P/le bureau national provisoire du Parti pour la laïcité et la démocratie (PLD)